

# Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique des bassins Tude et Dronne aval

Siège : Mairie de Chalais

Dossier suivi par :

**Gaël Pannetier**  
Responsable des services  
Technicien milieux aquatiques  
Tél. : 05.45.98.59.61  
Tél. : 06.16.52.26.78

**Pierre-Antoine Hospital**  
Technicien milieux aquatiques  
05.45.98.59.61  
06.15.64.32.85



[siahtudedronneaval@gmail.com](mailto:siahtudedronneaval@gmail.com)  
[www.siahtudedronneaval.com](http://www.siahtudedronneaval.com)

## Compte rendu de la réunion de chantier n°1 Du vendredi 06/10/2017 Ruisseau de l'Ecreuvansou (Communes de St Romain et de Laprade)

Organismes Présents	Nom du représentant et fonction	Adresse	Téléphone	Mail
SIAH des bassins Tude et Dronne Aval	M. Béguerie Stephane Vice – Président Maire de Bonnes	L'écurie 16390 Bonnes	06 30 27 33 58	stephane.beguerie@orange.fr
SIAH des bassins Tude et Dronne Aval	M. Pannetier gaël Technicien milieux aquatiques	Mairie 16210 Chalais	05 45 98 59 61 06 16 52 26 78	siahtudedronneaval@gmail.com
SIAH des bassins Tude et Dronne Aval	M. Hospital Pierre- Antoine Technicien milieux aquatiques	Mairie 16210 Chalais	05 45 98 59 61 06 15 64 32 85	pierreantoinhospital@bbox.fr
Commune de Laprade	M. Crochet Jean- Paul - Maire	16390 Laprade	05 45 98 50 42	
Commune de Laprade	M. Brard Cyril Délégué au SIAH	Brandonnière 16390 Laprade	06 50 40 00 47	brandonniere@gmail.com
Commune de Laprade	M. Duc Michel Conseiller communal	Grand Porcherat 16390 Laprade		
AAPPMA la Carpe Aubeterrienne	M. Lafraie Jean-Paul Président Délégué au SIAH	10, rue barbecane 16390 Aubeterre sur Dronne	06 13 72 22 38	jp.lafraie@wanadoo.fr
Commune de St Romain	M. Richard William Délégué au SIAH	Prat 16210 Saint-Romain	05 45 98 50 77	william.richard0266@orange.fr
Propriétaire riverain	M. Maurillon Vincent	Petit Porcherat 16390 Laprade		

<b>Diffusions</b>				
SIAH des bassins Tude et Dronne Aval	Mr Boniface Joël Président	La Chagneraie 16210 Rioux Martin	05 45 98 11 19	bonifacejoel@gmail.com
SIAH des bassins Tude et Dronne Aval	M. Béguerie Stéphane Vice - Président	L'écurie 16390 Bonnes	06 30 27 33 58	stephane.beguerie@orange.fr
Commune de Laprade	M. Crochet Jean-Paul - Maire	Mairie 16390 Laprade	05 45 98 50 42	mairie.laprade@wanadoo.fr
Commune de Laprade	M. Brard Cyril Délégué au SIAH	Brandonnière 16390 Laprade	06 50 40 00 47	brandonniere@gmail.com
Commune de St Romain	Madame le Maire	Mairie 16210	0545985125	mairie.stromain@wanadoo.fr
Commune de St Romain	M. Le Grelle Dominique	Le Marzat 16210 St Romain	05 45 98 43 11	dominique.legrelle@wanadoo.fr
Commune de St Romain	M. Richard William Délégué au SIAH	Prat 16210 Saint-Romain	05 45 98 50 77	william.richard0266@orange.fr
Pass Sud Charente	Encadrant technique	Mairie 16210 Rioux Martin	05 45 98 44 67	passsudcharente@gmail.com
AAPPMA la Carpe Aubeterrienne	M. Lafraie Jean-Paul Président Délégué au SIAH	10, rue barbecane 16390 Aubeterre sur Dronne	06 13 72 22 38	jp.lafraie@wanadoo.fr
Fédération de la pêche 16	Monsieur le Directeur	60, rue de bourlion 16160 Gond Pontouvre	0681618227	contact@peche16.com
AFB	M. Dethier Sébastien Technicien de l'environnement - Chef de service départemental	Service départemental de la Charente 44, route d'Agris 16430 CHAMPNIERS	0545203717 0672081055	sd16@afbiodiversite.fr
DDT	M. Magnant Michel Police de l'eau	Service eau, environnement, risques 16023 ANGOULEME CEDEX	0517173875	michel.magnant@charente.gouv.fr

### **Nature des travaux prévus :**

Dans le cadre du programme pluriannuel de gestion des cours d'eau (2016/2026 sur le secteur Charentais (16) voté le 07/12/2015 par les délégués communaux, le syndicat lance la deuxième tranche du programme de travaux.

### **Tranche n° 2 - 2017**

- **l'Ecreuvansou** (St Romain, Laprade) : linéaire d'intervention : 10 664m de berges.

-**Intervenant** : Chantier d'insertion : Pass Sud Charente (Commencement le Mardi 26 septembre 2017)

-**Montant total prévisionnel des travaux sur le ruisseau de l'Ecreuvansou** : 25593.60 € TTC

### **Intervenants sur les travaux du ruisseau de l'Ecreuvansou :**

- L'association Pass Sud Charente pour la coupe de la végétation et le rassemblement et le traitement des rémanents.
- L'entreprise Naudin pour la gestion des gros arbres morts.
- L'entreprise Sud Charente paysages pour les secteurs les plus dense et non réalisable manuellement.

### **Travaux prévus du 26 Septembre au 17 Novembre 2017.**

#### **Préambule :**

Une réunion publique appelée clap'eau a été organisée le 4 juillet 2017 sur la commune de Bonnes, elle a permis de rencontrer des élus, riverains et des partenaires institutionnels. Une présentation du syndicat et des travaux à réaliser a été faite. Cette réunion s'est suivie d'échanges et de questionnements de la part de l'assemblée.

A la suite de cette réunion les techniciens milieux aquatiques ont rencontré sur le terrain un maximum de riverains et/ou les exploitants qui le souhaitaient. Ces rencontres très enrichissantes ont permis d'échanger techniquement sur les parties opérationnelles des travaux et les objectifs à atteindre.

## **1- Préparation des travaux à effectuer :**

Le chantier commencera dans un premier temps par la partie arrivant de Pillac.

- Les chefs d'équipes ont pris connaissance de l'ensemble du cahier des charges, le matériel présent sur le chantier est conforme et la sécurité sur le chantier a été abordée.

Les principales lignes du cahier des charges (CCTP) qui ont été abordées :

- Pour la gestion de la végétation, les prestations doivent être conformes au contenu au cahier des charges ; elles sont ciblées et non systématiques ;
  - L'équipe doit éviter toutes dégradations sur la végétation existante et les parcelles sur lesquelles elle évolue ;
  - Les percées seront limitées aux endroits dépourvus de végétation arborée sauf cas exceptionnel ;
  - Les équipements de sécurité (EPI) prévus dans ce type de chantier doivent être utilisés ;
  - Les coupes doivent être propres et doivent permettre une bonne cicatrisation des plaies ;
  - La mise en diffus des branches sera privilégiée à l'incinération dans les zones boisées ;
  - Seuls des produits biologiques doivent servir à allumer les tas de bois ; ces tas en fonction des parcelles, seront à incinérer plutôt sur la zone de culture (une fois la récolte effectuée) que sur les bandes enherbées. Certains rémanents ne seront brûlés qu'après le ramassage du maïs. Les tas resteront sur les bandes enherbées en attendant.
  - Le brûlage des rémanents ne commencera qu'à partir du 01 novembre 2017, conformément à l'arrêté préfectoral en vigueur.
- Le technicien milieux aquatiques passera plusieurs fois par semaine sur le chantier et sera en lien direct avec le chef de chantier qui prendra les décisions pour la bonne réalisation du chantier.

## **2- Points particuliers traités ce jour :**

- Les clôtures en travers du cours d'eau : l'entreprise a remonté le niveau des clôtures et a supprimé les piquets présents en travers du cours d'eau pour éviter tous embâcles sur ce secteur du cours d'eau sujet à débordement.
- Grace aux travaux de réouverture de la végétation, nous avons pu remarquer plusieurs dysfonctionnements dans le lit mineur entre la limite communale avec Pillac et l'aval de l'ancien moulin du petit Porcherat :
  - Deux incisions verticales conséquentes (> 5m<sup>2</sup>) sont présentes sur l'ancien bief du moulin de petit Porcherat, où passe aujourd'hui l'intégralité du débit de l'Ecreuvansou.
  - Plusieurs érosions régressives.
- Des solutions techniques vont être mises en place par le syndicat pour stopper et corriger ces incisions (Action A2 du PPG : restauration hydromorphologique : Octobre 2017 et septembre 2018)
- Le propriétaire de l'ancien moulin faisait part des débordements du cours d'eau lors pic de crue importante. Une solution de décharge assez simple à mettre en œuvre, pourrait dériver une partie du débit vers le fond de vallée au niveau de la route et éviter le secteur d'habitations.
- Passage d'une pelle de 15 tonnes pour l'enlèvement d'arbres morts et de souches en travers du cours d'eau le 05/10/2017.
- Rassemblement des branches et rémanents sur 600m depuis le début de chantier à l'aide d'un tracteur équipé d'une fourche forestière et de pneus basse pression : le 04/10/2017

## **Gestion de la ripisylve**

Le traitement de la ripisylve a été commencé sur la partie amont au cours de la semaine 39. (le mardi 26 septembre 2017)

Les arbres morts de taille conséquente ont été traités lors du passage (gestion des rémanents) de la pelle équipée d'une pince forestière qui a permis de mieux orienter les abattages afin de limiter les dégâts périphériques. (Ripisylve et clôtures à animaux)

Le brûlage des rémanents sera réalisé à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2017 lorsque les conditions météorologiques le permettront et conformément à l'arrêté préfectoral en vigueur.

## **Prochaine réunion de chantier : sur les secteurs de la commune de Laprade et de St Romain**

**Date :** **Vendredi 20 octobre à 16h00**

**Lieu :** **Pont en aval du Cimetière de Laprade**